

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six avril deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31/03/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

EXCUSES : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Frédéric LEMARCHAND (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Alexandre MAZIN (délégation de vote à Michel PARVY), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Christine RIFFAUD.

ABSENT : Xavier NOUHAUD.

Dominique MARQUET a été élu secrétaire de séance.

2017-058 : ECOLE DE MUSIQUE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2017-038 du 23 mars 2017 sur le Débat d'Orientations Budgétaires de l'école de musique

Vu la délibération 2016-057 du 4 avril 2017 portant affectation du résultat du budget de l'école de Musique

Monsieur le Président propose le budget primitif 2017 de l'école de musique de la Communauté de communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Adopte le budget primitif 2017 de l'école de musique de la Communauté de communes de Noblat.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
276 230,00	276 230,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
11 640,00	11 640,00

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 7 avril 2017

Le Président,
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE
Alain DARBON



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ECOLE DE MUSIQUE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Date de transmission de l'acte : 13/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2017

Numéro de l'acte : 2017-058 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170406-2017-058-DE

Date de décision : 06/04/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires